

FCPR ENTREPRENEURS ET RENDEMENT N°2

Exemplaire pour
société de gestion

Fonds Commun de Placement à Risques
(article L. 214-28 et suivants du code monétaire et financier)

Codes ISIN :

Part C : FRO013236825 ; Part E : FRO013236866 ; Part I : FRO013236874

Agrément par l'AMF : FCR20170003

Société de gestion : Entrepreneur Venture Gestion - 37 avenue Pierre 1^{er} de Serbie - 75008 PARIS - Tél. : 01 58 18 61 80 - Fax : 01 58 18 61 89 - www.entrepreneurventure.com
Société Anonyme au capital de 500 175 Euros - RCS B 431 633 452 Paris - N° d'Agrément AMF GP-00-014
Dépositaire : RBC Investor Services Bank France S.A. - 105 rue Réaumur - 75002 PARIS

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

1. IDENTIFICATION

PERSONNE MORALE :

Raison sociale _____ SIREN ou RCS _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville et Pays _____

Fonction du signataire personne physique : _____ représentant(e) légal(e) de la personne morale.

PERSONNE PHYSIQUE : (à remplir également par le signataire de la personne morale)

Souscripteur : M. Mme

Co-souscripteur : M. Mme

NOM _____

NOM _____

Prénom _____

Prénom _____

NOM de jeune fille _____

NOM de jeune fille _____

Né(e) le _____ Lieu _____

Né(e) le _____ Lieu _____

Adresse de résidence fiscale _____

Code postal _____ Ville et Pays _____

Téléphone _____ Email _____ @ _____

Questionnaire lié à la norme d'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers : avez-vous une résidence fiscale autre que française ? Oui Non

Adresse et pays de résidence fiscale étrangère _____

Numéro d'identification fiscale _____

Questionnaire FATCA : du fait des règles édictées par le gouvernement américain en matière de lutte contre l'évasion fiscale (loi FATCA – Foreign Account Tax Compliance Act – loi fiscale sur la déclaration des avoirs américains investis à l'étranger) et de l'accord subséquent conclu le 14 novembre 2013 entre les gouvernements français et américains, Entrepreneur Venture Gestion est dans l'obligation de collecter certaines informations afin de déterminer si vous êtes contribuable(s) des Etats-Unis d'Amérique. Pour cette raison, nous vous invitons à répondre aux questions suivantes :

Êtes-vous, vous ou votre co-souscripteur éventuel, citoyen(ne) ET/OU résident(e) fiscal(e) des États-Unis d'Amérique ? Oui Non

Si « Oui », vous ne pouvez pas signer le bulletin de souscription. Nous vous invitons dans ce cas à vous rapprocher de votre Conseiller ou d'Entrepreneur Venture Gestion.

Si « Non » Possédez-vous un numéro d'immatriculation fiscal des États-Unis d'Amérique (TIN) tout en n'étant plus résident(e) fiscal(e) des États-Unis d'Amérique ?

Oui TIN n° _____ Non

Aux vues de mes réponses, et en signant le présent document, je certifie que je ne suis ni citoyen(ne) ni résident(e) fiscal(e) des États-Unis d'Amérique. Je m'engage à fournir à Entrepreneur Venture Gestion le certificat W-8BEN si je possède un TIN mais ne suis plus résident(e) fiscal(e) des Etats-Unis d'Amérique. Je m'engage à informer immédiatement Entrepreneur Venture Gestion de tout changement de situation pouvant avoir un impact sur les réponses communiquées ci-dessus, et ce pendant toute la durée de mon investissement.

2. DECLARATIONS PRÉALABLES À LA SOUSCRIPTION

Je déclare :

- avoir pris connaissance du Règlement et du document d'informations clés pour l'investisseur (le "DICI") du FCPR ENTREPRENEURS ET RENDEMENT N°2 (le "FCPR") qui m'ont été remis préalablement à ma souscription ;
- que, préalablement à ma souscription, mon conseiller s'est enquis de ma situation financière, de mon expérience et de mes objectifs en matière d'investissement ;
- avoir reçu d'une manière claire et compréhensible les informations utiles pour prendre ma décision et en particulier les conditions financières du FCPR. Aussi, je déclare avoir été informé des risques que peut comporter la souscription des parts du FCPR (et en particulier le risque de pouvoir perdre tout ou partie du capital investi) ;
- avoir été informé que je ne pourrai demander le rachat de mes parts du FCPR avant le 30 juin 2023 (voire jusqu'au 30 juin 2025), en cas de décision prise par la Société de Gestion de proroger la durée de vie du FCPR pendant 2 années supplémentaires) pour les Parts C, E et I ;
- avoir été informé que les derniers rapports annuel et semestriel, ainsi que la dernière composition de l'actif du FCPR seront tenus à ma disposition au siège social de la Société de Gestion ;
- que les fonds utilisés pour cette souscription ne résultent pas de l'exercice d'une activité illicite et ne concourent pas au blanchiment de capitaux ou au financement du terrorisme ; et
- adhérer au FCPR et à son Règlement, en application de l'article L.214-24-35 du Code Monétaire et Financier (le "CMF").

3. SOUSCRIPTION - PAIEMENT

En conséquence de quoi, je déclare souscrire au FCPR Entrepreneurs & Rendement N°2.

Montant de la souscription	Nombre de choix de parts	Montant de la souscription (Nombre de parts x 1000€)	Droits d'entrée (2,5%)	Montant total de versement
De 1 000€ à 199 000€ part(s) C de 1000€ FRO013236825€ ⁽¹⁾	Soit€ ⁽²⁾	Soit : € (1)+(2)
De 200 000€ à 499 000€ part(s) E de 1000€ FRO013236866			
À partir de 500 000€ part(s) I de 1000€ FRO013236874			

Je joins un chèque ou effectue un virement à l'ordre de "FCPR ENTREPRENEURS ET RENDEMENT N°2" du "Montant total de versement" correspondant à la libération intégrale des parts (Montant de la souscription (1) + Droits d'entrée (2) indiqués dans le tableau précédent).

Domiciliation	IBAN International Bank Account Number	BIC Bank Identification Code
RBC INVESTOR PARIS	FR81 1529 8000 01VP 0113 2675 072	DISFFRPPXXX

Les parts souscrites entre le 1^{er} avril 2017 et le 15 juillet 2017 donneront droit à une Prime Premier Souscripteur. Cette dernière est déterminée pour chaque porteur de part en appliquant au montant de sa souscription un taux d'intérêt annuel de deux (2%) pour cent prorata temporis, pour la période entre la date de souscription du porteur de part et le 30 novembre 2017. La Prime Premier Souscripteur sera investie sous forme de parts de la même catégorie de parts que celles souscrites, dans les 30 jours de la clôture de la Période de Souscription. Le nombre de parts émis sera arrondi au millième de part au-dessus.

Je décide (cocher la case de l'une des trois options proposées ci-dessous) :

► option 1 que mes parts du FCPR seront inscrites en **NOMINATIF PUR** auprès du dépositaire RBC Investor Services Bank France S.A.

► option 2 que mes parts du FCPR seront déposées sur mon compte-titres à la banque (nom et ville)

Je fournis le RIB Titres comme mentionné ci-dessous :

Code Bancaire	Code Guichet	Numéro de compte	Clé RIB
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

La banque mentionnée ci-dessus fournira au souscripteur un justificatif d'inscription en compte. Ce versement sera converti en parts du FCPR.

4. MODALITES SPECIFIQUES DE PARTAGE DE LA PLUS-VALUE ("Boni de liquidation")

Dès lors que le remboursement et les distributions effectués aux porteurs de parts ont atteint 125% du nominal des parts, et à chaque distribution suivante, le montant distribuable sera réparti à hauteur de 20% pour la Société de Gestion au titre du paiement du Boni de Liquidation et à hauteur de 80% pour les porteurs de parts.

5. SIGNATURE DU BULLETIN DE SOUSCRIPTION - RETRACTATION

Je reconnais avoir été informé que la souscription de ce produit ne peut pas faire l'objet du droit de rétractation, conformément à l'article du L. 341-16 du CMF.

Si j'ai fait l'objet d'un acte de démarchage physique à mon domicile, sur mon lieu de travail ou dans un lieu non destiné à la commercialisation de produits, instruments ou services financiers (dans les conditions définies à l'article L.341-1 alinéa 7 du Code Monétaire et financier), je reconnais avoir bénéficié d'un délai de réflexion de 3 jours ouvrés et n'avoir souscrit le présent bulletin qu'à l'expiration de ce délai.

6. AVERTISSEMENT

L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que, sauf cas de déblocage anticipé prévus dans le règlement du FCPR, votre argent est bloqué jusqu'au 30 juin 2023, voire jusqu'au 30 juin 2025, si la Société de Gestion décide de proroger le terme du Fonds pendant une période de deux ans. Ce fonds commun de placement à risques est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse ou des entreprises cotées dont les titres sont peu liquides qui présentent des risques particuliers.

Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques décrits à la rubrique "profil de risque" du Règlement du Fonds (le « Règlement »).

Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de Gestion. Cela dépendra notamment du respect par le Fonds de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

L'engagement de détention rend les parts éligibles à l'exonération de l'impôt sur le revenu (l'"IR") visée à l'article 163 quinquies B du CGI s'agissant des sommes ou valeurs auxquelles donnent droit les parts du FCPR à ses porteurs de parts personnes physiques et au bénéfice du taux réduit du régime des plus-values à long terme prévu à l'article 219 I a ter du CGI s'agissant de ses porteurs de parts personnes morales. Afin de permettre aux investisseurs de bénéficier de ces avantages fiscaux, le FCPR s'engage à respecter, outre le quota juridique des FCPR prévu à l'article L.214-28 du CMF, également le quota fiscal de 50 % défini à l'article 163 quinquies B du CGI.

Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et il est susceptible d'être modifié selon les dispositions légales et réglementaires.

Je déclare avoir été informé que le Fonds ne pourrait procéder à aucune distribution avant un délai minimal de 5 ans, à compter de ma date de souscription.

En tant que Personne physique je décide d'opter pour le **RÉEMPLOI AUTOMATIQUE** des sommes ou valeurs distribuées pendant une période d'indisponibilité de cinq ans suivant la souscription de mes parts, y compris la distribution relative à l'éventuelle Prime Premier Souscripteur, et par là m'engager conformément aux dispositions du Code Général des Impôts (le "CGI"), afin de bénéficier des avantages fiscaux spécifiques au FCPR, à conserver les parts souscrites pendant une durée de 5 ans à compter de leur souscription.

Je déclare par ailleurs m'engager à ne détenir à aucun moment, avec les membres de mon groupe familial, directement ou indirectement, plus de 10% des parts du FCPR, ni détenir ou avoir détenir à un moment quelconque au cours des 5 années précédant la souscription des parts du FCPR plus de 25% des droits dans les bénéfices des sociétés dont les titres figurent à l'actif du FCPR.

Fait à :, le | | | | |

Coordonnées (cachet et signature du conseiller)

Signatures du ou des souscripteurs

(Précédées de la mention manuscrite "Lu et approuvé. J'atteste avoir reçu et pris connaissance du DICI et du Règlement du FCPR, préalablement à ma souscription")

PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER DE SOUSCRIPTION :

Pour les personnes physiques :

- ✓ Les 2 premiers exemplaires de ce bulletin de souscription
- ✓ La fiche de renseignement relative à la connaissance client signée par le(s) souscripteur(s) et le conseiller
- ✓ Un justificatif de domicile de moins de 3 mois du signataire personne physique
- ✓ La copie recto-verso de la carte d'identité du ou des signataire(s) personne(s) physique(s)
- ✓ Les RIB éventuels du compte émetteur et/ou du compte administré
- ✓ Le chèque à l'ordre du FCPR ENTREPRENEURS ET RENDEMENT N°2

Pour les personnes morales, en complément :

- ✓ Un Kbis de moins de 3 mois
- ✓ Les statuts
- ✓ Un document attestant le pouvoir du signataire d'engager la personne morale (statut, AG...)
- ✓ La liste des actionnaires
- ✓ La CNI des actionnaires possédant plus de 25% des parts

Entrepreneur Venture Gestion

37 avenue Pierre 1^{er} de Serbie 75008 PARIS - France - Tél. +33(0)1 58 18 61 80 - Fax +33 (0)1 58 18 61 89 - site internet : www.entrepreneurventure.com
Société Anonyme au capital de 500 175 Euros - RCS B 431 633 452 Paris - N° d'Agrément AMF GP-00-014

FCPR ENTREPRENEURS ET RENDEMENT N°2

Exemplaire pour
le dépositaire

Fonds Commun de Placement à Risques
(article L. 214-28 et suivants du code monétaire et financier)

Codes ISIN :

Part C : FRO013236825 ; Part E : FRO013236866 ; Part I : FRO013236874

Agrément par l'AMF : FCR20170003

Société de gestion : Entrepreneur Venture Gestion - 37 avenue Pierre 1^{er} de Serbie - 75008 PARIS - Tél. : 01 58 18 61 80 - Fax : 01 58 18 61 89 - www.entrepreneurventure.com
Société Anonyme au capital de 500 175 Euros - RCS B 431 633 452 Paris - N° d'Agrément AMF GP-00-014
Dépositaire : RBC Investor Services Bank France S.A. - 105 rue Réaumur - 75002 PARIS

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

1. IDENTIFICATION

PERSONNE MORALE :

Raison sociale _____ SIREN ou RCS _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville et Pays _____

Fonction du signataire personne physique : _____ représentant(e) légal(e) de la personne morale.

PERSONNE PHYSIQUE : (à remplir également par le signataire de la personne morale)

Souscripteur : M. Mme

Co-souscripteur : M. Mme

NOM _____

NOM _____

Prénom _____

Prénom _____

NOM de jeune fille _____

NOM de jeune fille _____

Né(e) le _____ Lieu _____

Né(e) le _____ Lieu _____

Adresse de résidence fiscale _____

Code postal _____ Ville et Pays _____

Téléphone _____ Email _____ @ _____

Questionnaire lié à la norme d'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers : avez-vous une résidence fiscale autre que française ? Oui Non

Adresse et pays de résidence fiscale étrangère _____

_____ Numéro d'identification fiscal _____

Questionnaire FATCA : du fait des règles édictées par le gouvernement américain en matière de lutte contre l'évasion fiscale (loi FATCA – Foreign Account Tax Compliance Act – loi fiscale sur la déclaration des avoirs américains investis à l'étranger) et de l'accord subséquent conclu le 14 novembre 2013 entre les gouvernements français et américains, Entrepreneur Venture Gestion est dans l'obligation de collecter certaines informations afin de déterminer si vous êtes contribuable(s) des Etats-Unis d'Amérique. Pour cette raison, nous vous invitons à répondre aux questions suivantes :

Êtes-vous, vous ou votre co-souscripteur éventuel, citoyen(ne) ET/OU résident(e) fiscal(e) des États-Unis d'Amérique ? Oui Non

Si « Oui », vous ne pouvez pas signer le bulletin de souscription. Nous vous invitons dans ce cas à vous rapprocher de votre Conseiller ou d'Entrepreneur Venture Gestion.

Si « Non » Possédez-vous un numéro d'immatriculation fiscal des États-Unis d'Amérique (TIN) tout en n'étant plus résident(e) fiscal(e) des États-Unis d'Amérique ?

Oui TIN n° _____ Non

Aux vues de mes réponses, et en signant le présent document, je certifie que je ne suis ni citoyen(ne) ni résident(e) fiscal(e) des États-Unis d'Amérique. Je m'engage à fournir à Entrepreneur Venture Gestion le certificat W-8BEN si je possède un TIN mais ne suis plus résident(e) fiscal(e) des Etats-Unis d'Amérique. Je m'engage à informer immédiatement Entrepreneur Venture Gestion de tout changement de situation pouvant avoir un impact sur les réponses communiquées ci-dessus, et ce pendant toute la durée de mon investissement.

2. DECLARATIONS PRÉALABLES À LA SOUSCRIPTION

Je déclare :

- avoir pris connaissance du Règlement et du document d'informations clés pour l'investisseur (le "DICI") du FCPR ENTREPRENEURS ET RENDEMENT N°2 (le "FCPR") qui m'ont été remis préalablement à ma souscription ;
- que, préalablement à ma souscription, mon conseiller s'est enquis de ma situation financière, de mon expérience et de mes objectifs en matière d'investissement ;
- avoir reçu d'une manière claire et compréhensible les informations utiles pour prendre ma décision et en particulier les conditions financières du FCPR. Aussi, je déclare avoir été informé des risques que peut comporter la souscription des parts du FCPR (et en particulier le risque de pouvoir perdre tout ou partie du capital investi) ;
- avoir été informé que je ne pourrai demander le rachat de mes parts du FCPR avant le 30 juin 2023 (voire jusqu'au 30 juin 2025), en cas de décision prise par la Société de Gestion de proroger la durée de vie du FCPR pendant 2 années supplémentaires) pour les Parts C, E et I ;
- avoir été informé que les derniers rapports annuel et semestriel, ainsi que la dernière composition de l'actif du FCPR seront tenus à ma disposition au siège social de la Société de Gestion ;
- que les fonds utilisés pour cette souscription ne résultent pas de l'exercice d'une activité illicite et ne concourent pas au blanchiment de capitaux ou au financement du terrorisme ; et
- adhérer au FCPR et à son Règlement, en application de l'article L.214-24-35 du Code Monétaire et Financier (le "CMF").

3. SOUSCRIPTION - PAIEMENT

En conséquence de quoi, je déclare souscrire au FCPR Entrepreneurs & Rendement N°2.

Montant de la souscription	Nombre de choix de parts	Montant de la souscription (Nombre de parts x 1000€)	Droits d'entrée (2,5%)	Montant total de versement
De 1 000€ à 199 000€ part(s) C de 1000€ FRO013236825€ ⁽¹⁾	Soit€ ⁽²⁾	Soit : € (1)+(2)
De 200 000€ à 499 000€ part(s) E de 1000€ FRO013236866			
À partir de 500 000€ part(s) I de 1000€ FRO013236874			

Je joins un chèque ou effectue un virement à l'ordre de "FCPR ENTREPRENEURS ET RENDEMENT N°2" du "Montant total de versement" correspondant à la libération intégrale des parts (Montant de la souscription (1) + Droits d'entrée (2) indiqués dans le tableau précédent).

Domiciliation	IBAN International Bank Account Number	BIC Bank Identification Code
RBC INVESTOR PARIS	FR81 1529 8000 01VP 0113 2675 072	DISFFRPPXXX

Les parts souscrites entre le 1^{er} avril 2017 et le 15 juillet 2017 donneront droit à une Prime Premier Souscripteur. Cette dernière est déterminée pour chaque porteur de part en appliquant au montant de sa souscription un taux d'intérêt annuel de deux (2%) pour cent prorata temporis, pour la période entre la date de souscription du porteur de part et le 30 novembre 2017. La Prime Premier Souscripteur sera investie sous forme de parts de la même catégorie de parts que celles souscrites, dans les 30 jours de la clôture de la Période de Souscription. Le nombre de parts émis sera arrondi au millième de part au-dessus.

Je décide (cocher la case de l'une des trois options proposées ci-dessous) :

► option 1 que mes parts du FCPR seront inscrites en **NOMINATIF PUR** auprès du dépositaire RBC Investor Services Bank France S.A.

► option 2 que mes parts du FCPR seront déposées sur mon compte-titres à la banque (nom et ville)

Je fournis le RIB Titres comme mentionné ci-dessous :

Code Bancaire	Code Guichet	Numéro de compte	Clé RIB
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

La banque mentionnée ci-dessus fournira au souscripteur un justificatif d'inscription en compte. Ce versement sera converti en parts du FCPR.

4. MODALITES SPECIFIQUES DE PARTAGE DE LA PLUS-VALUE ("Boni de liquidation")

Dès lors que le remboursement et les distributions effectués aux porteurs de parts ont atteint 125% du nominal des parts, et à chaque distribution suivante, le montant distribuable sera réparti à hauteur de 20% pour la Société de Gestion au titre du paiement du Boni de Liquidation et à hauteur de 80% pour les porteurs de parts.

5. SIGNATURE DU BULLETIN DE SOUSCRIPTION - RETRACTATION

Je reconnais avoir été informé que la souscription de ce produit ne peut pas faire l'objet du droit de rétractation, conformément à l'article du L. 341-16 du CMF.

Si j'ai fait l'objet d'un acte de démarchage physique à mon domicile, sur mon lieu de travail ou dans un lieu non destiné à la commercialisation de produits, instruments ou services financiers (dans les conditions définies à l'article L.341-1 alinéa 7 du Code Monétaire et financier), je reconnais avoir bénéficié d'un délai de réflexion de 3 jours ouvrés et n'avoir souscrit le présent bulletin qu'à l'expiration de ce délai.

6. AVERTISSEMENT

L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que, sauf cas de déblocage anticipé prévus dans le règlement du FCPR, votre argent est bloqué jusqu'au 30 juin 2023, voire jusqu'au 30 juin 2025, si la Société de Gestion décide de proroger le terme du Fonds pendant une période de deux ans. Ce fonds commun de placement à risques est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse ou des entreprises cotées dont les titres sont peu liquides qui présentent des risques particuliers.

Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques décrits à la rubrique "profil de risque" du Règlement du Fonds (le « Règlement »).

Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de Gestion. Cela dépendra notamment du respect par le Fonds de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détenez et de votre situation individuelle.

L'engagement de détention rend les parts éligibles à l'exonération de l'impôt sur le revenu (l'"IR") visée à l'article 163 quinquies B du CGI s'agissant des sommes ou valeurs auxquelles donnent droit les parts du FCPR à ses porteurs de parts personnes physiques et au bénéfice du taux réduit du régime des plus-values à long terme prévu à l'article 219 I a ter du CGI s'agissant de ses porteurs de parts personnes morales. Afin de permettre aux investisseurs de bénéficier de ces avantages fiscaux, le FCPR s'engage à respecter, outre le quota juridique des FCPR prévu à l'article L.214-28 du CMF, également le quota fiscal de 50 % défini à l'article 163 quinquies B du CGI.

Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et il est susceptible d'être modifié selon les dispositions légales et réglementaires.

Je déclare avoir été informé que le Fonds ne pourrait procéder à aucune distribution avant un délai minimal de 5 ans, à compter de ma date de souscription.

En tant que Personne physique je décide d'opter pour le **RÉEMPLOI AUTOMATIQUE** des sommes ou valeurs distribuées pendant une période d'indisponibilité de cinq ans suivant la souscription de mes parts, y compris la distribution relative à l'éventuelle Prime Premier Souscripteur, et par là m'engager conformément aux dispositions du Code Général des Impôts (le "CGI"), afin de bénéficier des avantages fiscaux spécifiques au FCPR, à conserver les parts souscrites pendant une durée de 5 ans à compter de leur souscription.

Je déclare par ailleurs m'engager à ne détenir à aucun moment, avec les membres de mon groupe familial, directement ou indirectement, plus de 10% des parts du FCPR, ni détenir ou avoir détenir à un moment quelconque au cours des 5 années précédant la souscription des parts du FCPR plus de 25% des droits dans les bénéfices des sociétés dont les titres figurent à l'actif du FCPR.

Fait à :, le | | | | | | | | | |

Coordonnées (cachet et signature du conseiller)
--

Signatures du ou des souscripteurs (Précédées de la mention manuscrite "Lu et approuvé. J'atteste avoir reçu et pris connaissance du DICI et du Règlement du FCPR, préalablement à ma souscription")
--

PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER DE SOUSCRIPTION :

Pour les personnes physiques :

- ✓ Les 2 premiers exemplaires de ce bulletin de souscription
- ✓ La fiche de renseignement relative à la connaissance client signée par le(s) souscripteur(s) et le conseiller
- ✓ Un justificatif de domicile de moins de 3 mois du signataire personne physique
- ✓ La copie recto-verso de la carte d'identité du ou des signataire(s) personne(s) physique(s)
- ✓ Les RIB éventuels du compte émetteur et/ou du compte administré
- ✓ Le chèque à l'ordre du FCPR ENTREPRENEURS ET RENDEMENT N°2

Pour les personnes morales, en complément :

- ✓ Un Kbis de moins de 3 mois
- ✓ Les statuts
- ✓ Un document attestant le pouvoir du signataire d'engager la personne morale (statut, AG...)
- ✓ La liste des actionnaires
- ✓ La CNI des actionnaires possédant plus de 25% des parts

Entrepreneur Venture Gestion

37 avenue Pierre 1^{er} de Serbie 75008 PARIS - France - Tél. +33(0)1 58 18 61 80 - Fax +33 (0)1 58 18 61 89 - site internet : www.entrepreneurventure.com
Société Anonyme au capital de 500 175 Euros - RCS B 431 633 452 Paris - N° d'Agrément AMF GP-00-014

FCPR ENTREPRENEURS ET RENDEMENT N°2

Exemplaire pour
le partenaire

Fonds Commun de Placement à Risques
(article L. 214-28 et suivants du code monétaire et financier)

Codes ISIN :

Part C : FRO013236825 ; Part E : FRO013236866 ; Part I : FRO013236874

Agrément par l'AMF : FCR20170003

Société de gestion : Entrepreneur Venture Gestion - 37 avenue Pierre 1^{er} de Serbie - 75008 PARIS - Tél. : 01 58 18 61 80 - Fax : 01 58 18 61 89 - www.entrepreneurventure.com
Société Anonyme au capital de 500 175 Euros - RCS B 431 633 452 Paris - N° d'Agrément AMF GP-00-014
Dépositaire : RBC Investor Services Bank France S.A. - 105 rue Réaumur - 75002 PARIS

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

1. IDENTIFICATION

PERSONNE MORALE :

Raison sociale _____ SIREN ou RCS _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville et Pays _____

Fonction du signataire personne physique : _____ représentant(e) légal(e) de la personne morale.

PERSONNE PHYSIQUE : (à remplir également par le signataire de la personne morale)

Souscripteur : M. Mme

Co-souscripteur : M. Mme

NOM _____

NOM _____

Prénom _____

Prénom _____

NOM de jeune fille _____

NOM de jeune fille _____

Né(e) le _____ Lieu _____

Né(e) le _____ Lieu _____

Adresse de résidence fiscale _____

Code postal _____ Ville et Pays _____

Téléphone _____ Email _____ @ _____

Questionnaire lié à la norme d'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers : avez-vous une résidence fiscale autre que française ? Oui Non

Adresse et pays de résidence fiscale étrangère _____

_____ Numéro d'identification fiscal _____

Questionnaire FATCA : du fait des règles édictées par le gouvernement américain en matière de lutte contre l'évasion fiscale (loi FATCA – Foreign Account Tax Compliance Act – loi fiscale sur la déclaration des avoirs américains investis à l'étranger) et de l'accord subséquent conclu le 14 novembre 2013 entre les gouvernements français et américains, Entrepreneur Venture Gestion est dans l'obligation de collecter certaines informations afin de déterminer si vous êtes contribuable(s) des Etats-Unis d'Amérique. Pour cette raison, nous vous invitons à répondre aux questions suivantes :

Êtes-vous, vous ou votre co-souscripteur éventuel, citoyen(ne) ET/OU résident(e) fiscal(e) des États-Unis d'Amérique ? Oui Non

Si « Oui », vous ne pouvez pas signer le bulletin de souscription. Nous vous invitons dans ce cas à vous rapprocher de votre Conseiller ou d'Entrepreneur Venture Gestion.

Si « Non » Possédez-vous un numéro d'immatriculation fiscal des États-Unis d'Amérique (TIN) tout en n'étant plus résident(e) fiscal(e) des États-Unis d'Amérique ?

Oui TIN n° _____ Non

Aux vues de mes réponses, et en signant le présent document, je certifie que je ne suis ni citoyen(ne) ni résident(e) fiscal(e) des États-Unis d'Amérique. Je m'engage à fournir à Entrepreneur Venture Gestion le certificat W-8BEN si je possède un TIN mais ne suis plus résident(e) fiscal(e) des Etats-Unis d'Amérique. Je m'engage à informer immédiatement Entrepreneur Venture Gestion de tout changement de situation pouvant avoir un impact sur les réponses communiquées ci-dessus, et ce pendant toute la durée de mon investissement.

2. DECLARATIONS PRÉALABLES À LA SOUSCRIPTION

Je déclare :

- avoir pris connaissance du Règlement et du document d'informations clés pour l'investisseur (le "DICI") du FCPR ENTREPRENEURS ET RENDEMENT N°2 (le "FCPR") qui m'ont été remis préalablement à ma souscription ;
- que, préalablement à ma souscription, mon conseiller s'est enquis de ma situation financière, de mon expérience et de mes objectifs en matière d'investissement ;
- avoir reçu d'une manière claire et compréhensible les informations utiles pour prendre ma décision et en particulier les conditions financières du FCPR. Aussi, je déclare avoir été informé des risques que peut comporter la souscription des parts du FCPR (et en particulier le risque de pouvoir perdre tout ou partie du capital investi) ;
- avoir été informé que je ne pourrai demander le rachat de mes parts du FCPR avant le 30 juin 2023 (voire jusqu'au 30 juin 2025), en cas de décision prise par la Société de Gestion de proroger la durée de vie du FCPR pendant 2 années supplémentaires) pour les Parts C, E et I ;
- avoir été informé que les derniers rapports annuel et semestriel, ainsi que la dernière composition de l'actif du FCPR seront tenus à ma disposition au siège social de la Société de Gestion ;
- que les fonds utilisés pour cette souscription ne résultent pas de l'exercice d'une activité illicite et ne concourent pas au blanchiment de capitaux ou au financement du terrorisme ; et
- adhérer au FCPR et à son Règlement, en application de l'article L.214-24-35 du Code Monétaire et Financier (le "CMF").

3. SOUSCRIPTION - PAIEMENT

En conséquence de quoi, je déclare souscrire au FCPR Entrepreneurs & Rendement N°2.

Montant de la souscription	Nombre de choix de parts	Montant de la souscription (Nombre de parts x 1000€)	Droits d'entrée (2,5%)	Montant total de versement
De 1 000€ à 199 000€ part(s) C de 1000€ FRO013236825€ ⁽¹⁾	Soit€ ⁽²⁾	Soit : € (1)+(2)
De 200 000€ à 499 000€ part(s) E de 1000€ FRO013236866			
À partir de 500 000€ part(s) I de 1000€ FRO013236874			

Je joins un chèque ou effectue un virement à l'ordre de "FCPR ENTREPRENEURS ET RENDEMENT N°2" du "Montant total de versement" correspondant à la libération intégrale des parts (Montant de la souscription (1) + Droits d'entrée (2) indiqués dans le tableau précédent).

Domiciliation	IBAN International Bank Account Number	BIC Bank Identification Code
RBC INVESTOR PARIS	FR81 1529 8000 01VP 0113 2675 072	DISFFRPPXXX

Les parts souscrites entre le 1^{er} avril 2017 et le 15 juillet 2017 donneront droit à une Prime Premier Souscripteur. Cette dernière est déterminée pour chaque porteur de part en appliquant au montant de sa souscription un taux d'intérêt annuel de deux (2%) pour cent prorata temporis, pour la période entre la date de souscription du porteur de part et le 30 novembre 2017. La Prime Premier Souscripteur sera investie sous forme de parts de la même catégorie de parts que celles souscrites, dans les 30 jours de la clôture de la Période de Souscription. Le nombre de parts émis sera arrondi au millième de part au-dessus.

Je décide (cocher la case de l'une des trois options proposées ci-dessous) :

► option 1 que mes parts du FCPR seront inscrites en **NOMINATIF PUR** auprès du dépositaire RBC Investor Services Bank France S.A.

► option 2 que mes parts du FCPR seront déposées sur mon compte-titres à la banque (nom et ville)

Je fournis le RIB Titres comme mentionné ci-dessous :

Code Bancaire	Code Guichet	Numéro de compte	Clé RIB
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

La banque mentionnée ci-dessus fournira au souscripteur un justificatif d'inscription en compte. Ce versement sera converti en parts du FCPR.

4. MODALITES SPECIFIQUES DE PARTAGE DE LA PLUS-VALUE ("Boni de liquidation")

Dès lors que le remboursement et les distributions effectués aux porteurs de parts ont atteint 125% du nominal des parts, et à chaque distribution suivante, le montant distribuable sera réparti à hauteur de 20% pour la Société de Gestion au titre du paiement du Boni de Liquidation et à hauteur de 80% pour les porteurs de parts.

5. SIGNATURE DU BULLETIN DE SOUSCRIPTION - RETRACTATION

Je reconnais avoir été informé que la souscription de ce produit ne peut pas faire l'objet du droit de rétractation, conformément à l'article du L. 341-16 du CMF.

Si j'ai fait l'objet d'un acte de démarchage physique à mon domicile, sur mon lieu de travail ou dans un lieu non destiné à la commercialisation de produits, instruments ou services financiers (dans les conditions définies à l'article L.341-1 alinéa 7 du Code Monétaire et financier), je reconnais avoir bénéficié d'un délai de réflexion de 3 jours ouvrés et n'avoir souscrit le présent bulletin qu'à l'expiration de ce délai.

6. AVERTISSEMENT

L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que, sauf cas de déblocage anticipé prévus dans le règlement du FCPR, votre argent est bloqué jusqu'au 30 juin 2023, voire jusqu'au 30 juin 2025, si la Société de Gestion décide de proroger le terme du Fonds pendant une période de deux ans. Ce fonds commun de placement à risques est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse ou des entreprises cotées dont les titres sont peu liquides qui présentent des risques particuliers.

Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques décrits à la rubrique "profil de risque" du Règlement du Fonds (le « Règlement »).

Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de Gestion. Cela dépendra notamment du respect par le Fonds de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

L'engagement de détention rend les parts éligibles à l'exonération de l'impôt sur le revenu ("IR") visée à l'article 163 quinquies B du CGI s'agissant des sommes ou valeurs auxquelles donnent droit les parts du FCPR à ses porteurs de parts personnes physiques et au bénéfice du taux réduit du régime des plus-values à long terme prévu à l'article 219 I a ter du CGI s'agissant de ses porteurs de parts personnes morales. Afin de permettre aux investisseurs de bénéficier de ces avantages fiscaux, le FCPR s'engage à respecter, outre le quota juridique des FCPR prévu à l'article L.214-28 du CMF, également le quota fiscal de 50 % défini à l'article 163 quinquies B du CGI.

Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et il est susceptible d'être modifié selon les dispositions légales et réglementaires.

Je déclare avoir été informé que le Fonds ne pourrait procéder à aucune distribution avant un délai minimal de 5 ans, à compter de ma date de souscription.

En tant que Personne physique je décide d'opter pour le **RÉEMPLOI AUTOMATIQUE** des sommes ou valeurs distribuées pendant une période d'indisponibilité de cinq ans suivant la souscription de mes parts, y compris la distribution relative à l'éventuelle Prime Premier Souscripteur, et par là m'engager conformément aux dispositions du Code Général des Impôts (le "CGI"), afin de bénéficier des avantages fiscaux spécifiques au FCPR, à conserver les parts souscrites pendant une durée de 5 ans à compter de leur souscription.

Je déclare par ailleurs m'engager à ne détenir à aucun moment, avec les membres de mon groupe familial, directement ou indirectement, plus de 10% des parts du FCPR, ni détenir ou avoir détenir à un moment quelconque au cours des 5 années précédant la souscription des parts du FCPR plus de 25% des droits dans les bénéfices des sociétés dont les titres figurent à l'actif du FCPR.

Fait à :, le | | | | | | | | | |

Coordonnées (cachet et signature du conseiller)
--

Signatures du ou des souscripteurs (Précédées de la mention manuscrite "Lu et approuvé. J'atteste avoir reçu et pris connaissance du DICI et du Règlement du FCPR, préalablement à ma souscription")
--

PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER DE SOUSCRIPTION :

Pour les personnes physiques :

- ✓ Les 2 premiers exemplaires de ce bulletin de souscription
- ✓ La fiche de renseignement relative à la connaissance client signée par le(s) souscripteur(s) et le conseiller
- ✓ Un justificatif de domicile de moins de 3 mois du signataire personne physique
- ✓ La copie recto-verso de la carte d'identité du ou des signataire(s) personne(s) physique(s)
- ✓ Les RIB éventuels du compte émetteur et/ou du compte administré
- ✓ Le chèque à l'ordre du FCPR ENTREPRENEURS ET RENDEMENT N°2

Pour les personnes morales, en complément :

- ✓ Un Kbis de moins de 3 mois
- ✓ Les statuts
- ✓ Un document attestant le pouvoir du signataire d'engager la personne morale (statut, AG...)
- ✓ La liste des actionnaires
- ✓ La CNI des actionnaires possédant plus de 25% des parts

Entrepreneur Venture Gestion

37 avenue Pierre 1^{er} de Serbie 75008 PARIS - France - Tél. +33(0)1 58 18 61 80 - Fax +33 (0)1 58 18 61 89 - site internet : www.entrepreneurventure.com
Société Anonyme au capital de 500 175 Euros - RCS B 431 633 452 Paris - N° d'Agrément AMF GP-00-014

FCPR ENTREPRENEURS ET RENDEMENT N°2

Exemplaire pour
le client

Fonds Commun de Placement à Risques
(article L. 214-28 et suivants du code monétaire et financier)

Codes ISIN :

Part C : FRO013236825 ; Part E : FRO013236866 ; Part I : FRO013236874

Agrément par l'AMF : FCR20170003

Société de gestion : Entrepreneur Venture Gestion - 37 avenue Pierre 1^{er} de Serbie - 75008 PARIS - Tél. : 01 58 18 61 80 - Fax : 01 58 18 61 89 - www.entrepreneurventure.com
Société Anonyme au capital de 500 175 Euros - RCS B 431 633 452 Paris - N° d'Agrément AMF GP-00-014
Dépositaire : RBC Investor Services Bank France S.A. - 105 rue Réaumur - 75002 PARIS

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

1. IDENTIFICATION

PERSONNE MORALE :

Raison sociale _____ SIREN ou RCS _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville et Pays _____

Fonction du signataire personne physique : _____ représentant(e) légal(e) de la personne morale.

PERSONNE PHYSIQUE : (à remplir également par le signataire de la personne morale)

Souscripteur : M. Mme

Co-souscripteur : M. Mme

NOM _____

NOM _____

Prénom _____

Prénom _____

NOM de jeune fille _____

NOM de jeune fille _____

Né(e) le _____ Lieu _____

Né(e) le _____ Lieu _____

Adresse de résidence fiscale _____

Code postal _____ Ville et Pays _____

Téléphone _____ Email _____ @ _____

Questionnaire lié à la norme d'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers : avez-vous une résidence fiscale autre que française ? Oui Non

Adresse et pays de résidence fiscale étrangère _____

Numéro d'identification fiscale _____

Questionnaire FATCA : du fait des règles édictées par le gouvernement américain en matière de lutte contre l'évasion fiscale (loi FATCA – Foreign Account Tax Compliance Act – loi fiscale sur la déclaration des avoirs américains investis à l'étranger) et de l'accord subséquent conclu le 14 novembre 2013 entre les gouvernements français et américains, Entrepreneur Venture Gestion est dans l'obligation de collecter certaines informations afin de déterminer si vous êtes contribuable(s) des Etats-Unis d'Amérique. Pour cette raison, nous vous invitons à répondre aux questions suivantes :

Êtes-vous, vous ou votre co-souscripteur éventuel, citoyen(ne) ET/OU résident(e) fiscal(e) des États-Unis d'Amérique ? Oui Non

Si « Oui », vous ne pouvez pas signer le bulletin de souscription. Nous vous invitons dans ce cas à vous rapprocher de votre Conseiller ou d'Entrepreneur Venture Gestion.

Si « Non » Possédez-vous un numéro d'immatriculation fiscal des États-Unis d'Amérique (TIN) tout en n'étant plus résident(e) fiscal(e) des États-Unis d'Amérique ?

Oui TIN n° _____ Non

Aux vues de mes réponses, et en signant le présent document, je certifie que je ne suis ni citoyen(ne) ni résident(e) fiscal(e) des États-Unis d'Amérique. Je m'engage à fournir à Entrepreneur Venture Gestion le certificat W-8BEN si je possède un TIN mais ne suis plus résident(e) fiscal(e) des Etats-Unis d'Amérique. Je m'engage à informer immédiatement Entrepreneur Venture Gestion de tout changement de situation pouvant avoir un impact sur les réponses communiquées ci-dessus, et ce pendant toute la durée de mon investissement.

2. DECLARATIONS PRÉALABLES À LA SOUSCRIPTION

Je déclare :

- avoir pris connaissance du Règlement et du document d'informations clés pour l'investisseur (le "DICI") du FCPR ENTREPRENEURS ET RENDEMENT N°2 (le "FCPR") qui m'ont été remis préalablement à ma souscription ;
- que, préalablement à ma souscription, mon conseiller s'est enquis de ma situation financière, de mon expérience et de mes objectifs en matière d'investissement ;
- avoir reçu d'une manière claire et compréhensible les informations utiles pour prendre ma décision et en particulier les conditions financières du FCPR. Aussi, je déclare avoir été informé des risques que peut comporter la souscription des parts du FCPR (et en particulier le risque de pouvoir perdre tout ou partie du capital investi) ;
- avoir été informé que je ne pourrai demander le rachat de mes parts du FCPR avant le 30 juin 2023 (voire jusqu'au 30 juin 2025), en cas de décision prise par la Société de Gestion de proroger la durée de vie du FCPR pendant 2 années supplémentaires) pour les Parts C, E et I ;
- avoir été informé que les derniers rapports annuel et semestriel, ainsi que la dernière composition de l'actif du FCPR seront tenus à ma disposition au siège social de la Société de Gestion ;
- que les fonds utilisés pour cette souscription ne résultent pas de l'exercice d'une activité illicite et ne concourent pas au blanchiment de capitaux ou au financement du terrorisme ; et
- adhérer au FCPR et à son Règlement, en application de l'article L.214-24-35 du Code Monétaire et Financier (le "CMF").

3. SOUSCRIPTION - PAIEMENT

En conséquence de quoi, je déclare souscrire au FCPR Entrepreneurs & Rendement N°2.

Montant de la souscription	Nombre de choix de parts	Montant de la souscription (Nombre de parts x 1000€)	Droits d'entrée (2,5%)	Montant total de versement
De 1 000€ à 199 000€ part(s) C de 1000€ FRO013236825€ ⁽¹⁾	Soit€ ⁽²⁾	Soit : € (1)+(2)
De 200 000€ à 499 000€ part(s) E de 1000€ FRO013236866			
À partir de 500 000€ part(s) I de 1000€ FRO013236874			

Je joins un chèque ou effectue un virement à l'ordre de "FCPR ENTREPRENEURS ET RENDEMENT N°2" du "Montant total de versement" correspondant à la libération intégrale des parts (Montant de la souscription (1) + Droits d'entrée (2) indiqués dans le tableau précédent).

Domiciliation	IBAN International Bank Account Number	BIC Bank Identification Code
RBC INVESTOR PARIS	FR81 1529 8000 01VP 0113 2675 072	DISFFRPPXXX

Les parts souscrites entre le 1^{er} avril 2017 et le 15 juillet 2017 donneront droit à une Prime Premier Souscripteur. Cette dernière est déterminée pour chaque porteur de part en appliquant au montant de sa souscription un taux d'intérêt annuel de deux (2%) pour cent prorata temporis, pour la période entre la date de souscription du porteur de part et le 30 novembre 2017. La Prime Premier Souscripteur sera investie sous forme de parts de la même catégorie de parts que celles souscrites, dans les 30 jours de la clôture de la Période de Souscription. Le nombre de parts émis sera arrondi au millième de part au-dessus.

Je décide (cocher la case de l'une des trois options proposées ci-dessous) :

► option 1 que mes parts du FCPR seront inscrites en **NOMINATIF PUR** auprès du dépositaire RBC Investor Services Bank France S.A.

► option 2 que mes parts du FCPR seront déposées sur mon compte-titres à la banque (nom et ville)

Je fournis le RIB Titres comme mentionné ci-dessous :

Code Bancaire	Code Guichet	Numéro de compte	Clé RIB
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

La banque mentionnée ci-dessus fournira au souscripteur un justificatif d'inscription en compte. Ce versement sera converti en parts du FCPR.

4. MODALITES SPECIFIQUES DE PARTAGE DE LA PLUS-VALUE ("Boni de liquidation")

Dès lors que le remboursement et les distributions effectués aux porteurs de parts ont atteint 125% du nominal des parts, et à chaque distribution suivante, le montant distribuable sera réparti à hauteur de 20% pour la Société de Gestion au titre du paiement du Boni de Liquidation et à hauteur de 80% pour les porteurs de parts.

5. SIGNATURE DU BULLETIN DE SOUSCRIPTION - RETRACTATION

Je reconnais avoir été informé que la souscription de ce produit ne peut pas faire l'objet du droit de rétractation, conformément à l'article du L. 341-16 du CMF.

Si j'ai fait l'objet d'un acte de démarchage physique à mon domicile, sur mon lieu de travail ou dans un lieu non destiné à la commercialisation de produits, instruments ou services financiers (dans les conditions définies à l'article L.341-1 alinéa 7 du Code Monétaire et financier), je reconnais avoir bénéficié d'un délai de réflexion de 3 jours ouvrés et n'avoir souscrit le présent bulletin qu'à l'expiration de ce délai.

6. AVERTISSEMENT

L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que, sauf cas de déblocage anticipé prévus dans le règlement du FCPR, votre argent est bloqué jusqu'au 30 juin 2023, voire jusqu'au 30 juin 2025, si la Société de Gestion décide de proroger le terme du Fonds pendant une période de deux ans. Ce fonds commun de placement à risques est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse ou des entreprises cotées dont les titres sont peu liquides qui présentent des risques particuliers.

Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques décrits à la rubrique "profil de risque" du Règlement du Fonds (le « Règlement »).

Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de Gestion. Cela dépendra notamment du respect par le Fonds de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

L'engagement de détention rend les parts éligibles à l'exonération de l'impôt sur le revenu ("IR") visée à l'article 163 quinquies B du CGI s'agissant des sommes ou valeurs auxquelles donnent droit les parts du FCPR à ses porteurs de parts personnes physiques et au bénéfice du taux réduit du régime des plus-values à long terme prévu à l'article 219 I a ter du CGI s'agissant de ses porteurs de parts personnes morales. Afin de permettre aux investisseurs de bénéficier de ces avantages fiscaux, le FCPR s'engage à respecter, outre le quota juridique des FCPR prévu à l'article L.214-28 du CMF, également le quota fiscal de 50 % défini à l'article 163 quinquies B du CGI.

Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et il est susceptible d'être modifié selon les dispositions légales et réglementaires.

Je déclare avoir été informé que le Fonds ne pourrait procéder à aucune distribution avant un délai minimal de 5 ans, à compter de ma date de souscription.

En tant que Personne physique je décide d'opter pour le **RÉEMPLOI AUTOMATIQUE** des sommes ou valeurs distribuées pendant une période d'indisponibilité de cinq ans suivant la souscription de mes parts, y compris la distribution relative à l'éventuelle Prime Premier Souscripteur, et par là m'engager conformément aux dispositions du Code Général des Impôts (le "CGI"), afin de bénéficier des avantages fiscaux spécifiques au FCPR, à conserver les parts souscrites pendant une durée de 5 ans à compter de leur souscription.

Je déclare par ailleurs m'engager à ne détenir à aucun moment, avec les membres de mon groupe familial, directement ou indirectement, plus de 10% des parts du FCPR, ni détenir ou avoir détenir à un moment quelconque au cours des 5 années précédant la souscription des parts du FCPR plus de 25% des droits dans les bénéfices des sociétés dont les titres figurent à l'actif du FCPR.

Fait à :, le | | | | | | | | | |

Coordonnées (cachet et signature du conseiller)
--

Signatures du ou des souscripteurs (Précédées de la mention manuscrite "Lu et approuvé. J'atteste avoir reçu et pris connaissance du DICI et du Règlement du FCPR, préalablement à ma souscription")
--

PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER DE SOUSCRIPTION :

Pour les personnes physiques :

- ✓ Les 2 premiers exemplaires de ce bulletin de souscription
- ✓ La fiche de renseignement relative à la connaissance client signée par le(s) souscripteur(s) et le conseiller
- ✓ Un justificatif de domicile de moins de 3 mois du signataire personne physique
- ✓ La copie recto-verso de la carte d'identité du ou des signataire(s) personne(s) physique(s)
- ✓ Les RIB éventuels du compte émetteur et/ou du compte administré
- ✓ Le chèque à l'ordre du FCPR ENTREPRENEURS ET RENDEMENT N°2

Pour les personnes morales, en complément :

- ✓ Un Kbis de moins de 3 mois
- ✓ Les statuts
- ✓ Un document attestant le pouvoir du signataire d'engager la personne morale (statut, AG...)
- ✓ La liste des actionnaires
- ✓ La CNI des actionnaires possédant plus de 25% des parts

Entrepreneur Venture Gestion

37 avenue Pierre 1^{er} de Serbie 75008 PARIS - France - Tél. +33(0)1 58 18 61 80 - Fax +33 (0)1 58 18 61 89 - site internet : www.entrepreneurventure.com
Société Anonyme au capital de 500 175 Euros - RCS B 431 633 452 Paris - N° d'Agrément AMF GP-00-014